

Spécial n° 10 de décembre 2019

n° 2019 12 10

Vendredi 20 décembre 2019

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

ww.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Orne

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des finances publiques de l'Orne

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE
29, rue du Pont Neuf
61014 ALENCON Cedex

**Arrêté relatif au régime d'ouverture
au public des services de la Direction départementale
des finances publiques de l'Orne**

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

VU le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

VU les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatifs à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Orne;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les différents services de la DDFiP du département de l'Orne sont ouverts, à compter du 1er janvier 2020, dans les conditions rappelées dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Alençon, le 19 décembre 2019

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des finances publiques de l'Orne



Régis DACHICOURT
Administrateur général des finances publiques

		Horaires d'ouverture		Fermeture au public	
		matin	Après-midi	matin	Après-midi
SIP	SIP ALENCON	8 h 45 / 12 h Uniquement sur RDV JEUDI	13 h 30 / 16 h 15		mardi
	SIE ALENCON	8 h 45 / 12 h Uniquement sur RDV	13 h 30 / 16 h 15		mardi
SIP-SIE	SIP-SIE ARGENTAN	8 h 45 / 12 h SIP : Uniquement sur RDV LUNDI SIE : Uniquement sur RDV	13 h 30 / 16 h 15		mercredi
	SIP-SIE DOMFRONT	8 h 45 / 12 h Uniquement sur RDV LUNDI 13h-16h15 SIE : Uniquement sur RDV	13 h 30 / 16 h	lundi	vendredi mercredi
	SIP-SIE FLERS	8 h 45 / 12 h SIE : Uniquement sur RDV	13 h 30 / 16 h 15		mercredi
	SIP-SIE MORTAGNE	8 h 45 / 12 h SIE : Uniquement sur RDV	13 h 30 / 16 h 15		lundi - vendredi mercredi
SPF	SPF-E ALENCON 1	8 h 45 / 12 h	13 h 30 / 16 h 15		mardi
Trésoreries	CFP ALENCON VILLE & CAMPAGNE	8 h 30 / 12 h 30 (sauf mercredi et vendredi : 12h)	13 h 30 / 16 h		mardi - mercredi - vendredi
	CFP L'AIGLE	9 h / 12 h	13 h 30 / 16 h		lundi - vendredi
	CFP ARGENTAN	8 h 30 / 12 h	13 h 30 / 16 h		mercredi - vendredi
	CFP FLERS et BOCAGE	8 h 45 / 12 h	13 h 30 / 16 h 15		mercredi
	CFP LA FERTE MACE	8 h 30 / 12 h 30	/	mercredi	tous les AM
	CFP GACE	9 h / 12 h	13 h 30 / 16 h		lundi-mercredi
	CFP MORTAGNE	8 h 45 / 12 h	13 h 30 / 16 h 15		lundi -mercredi - vendredi
CFP SEES	8 h 30 / 12 h 30	/	mercredi	tous les AM	
	PAIERIE DEPARTEMENTALE	Sur rendez-vous – horaires d'ouverture de la Cité Administrative			
Services à compétence départementale	PCRP	Sur rendez-vous – horaires d'ouverture de la Cité Administrative			
	Pôle de Contrôle et d'Expertise (PCE)				
	Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS)				
	Brigade de Contrôle et de Recherche (BCR)				
	Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale (PTGC)	Horaires d'ouverture de la Cité Administrative ou du SIP-SIE d'Argentan			
Direction Départementale	Comptabilité / gestion bancaire	8 h 30 / 12 h 00	13 h 30 / 16 h		mercredi